

***Société Recherche Manitoba***

**Membres du conseil**

Présidence

Andrea Legary, Winnipeg

Membres

Digvir Jayas, Winnipeg

Hani El-Gabalawy, Winnipeg

Rashid Ahmed, Winnipeg

Doreen Bilodeau, Winnipeg

Earl Gardiner, Morden

Luis Escobar, Winnipeg (bil.)

Christopher Johnson, Winnipeg

**Mandat :**

La Société a pour mandat de promouvoir et d'appuyer la recherche au Manitoba dans les domaines de la santé, des sciences naturelles et sociales, du génie ainsi que des lettres et sciences humaines, et de coordonner son financement.

**Autorité :**

Loi sur la Société Recherche Manitoba

**Responsabilités :**

La Société a pour mandat de promouvoir et d'appuyer la recherche au Manitoba dans les domaines de la santé, des sciences naturelles et sociales, du génie ainsi que des lettres et sciences humaines, et de coordonner son financement.

La Société peut :

- a) aider financièrement la recherche au Manitoba;
- b) publier et communiquer des renseignements scientifiques, techniques et économiques ayant trait à ses activités;
- c) conseiller le ministre sur les questions liées à la recherche au Manitoba dans les domaines de la santé, des sciences naturelles et sociales, du génie ainsi que des lettres et sciences humaines, et lui faire des recommandations à l'égard de ces questions.

Dans l'exercice de son mandat, la Société agit dans le cadre de reddition de comptes qu'établit le ministre, ce dernier pouvant lui donner des directives d'ordre général sur des questions relevant de son mandat.

**Membres :**

Les activités et les affaires internes de la Société sont gérées par un conseil d'administration composé d'au moins neuf (9) mais d'au plus 17 personnes, nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil. L'un de ces administrateurs est nommé président. Au moins la moitié des administrateurs sont des professionnels dans le domaine des sciences de la santé.

Les administrateurs élisent parmi eux le vice-président du conseil.

**Durée des mandats :**

Président : Mandat d'une durée d'un à cinq ans, période de dix ans au maximum.

Membres : Mandat d'une durée d'un à trois ans, période de six ans au maximum. (Possibilité de siéger à nouveau après une interruption d'un an)

La durée maximale du mandat du président est de cinq (5) ans alors que le mandat des administrateurs dure (3) trois ans au maximum.

Les administrateurs, y compris le président, peuvent être renommés.

- a) Toutefois, les administrateurs qui occupent le poste de président au cours d'un de leurs mandats ne peuvent siéger plus de dix (10) ans si leurs mandats sont consécutifs;
- b) ceux qui n'occupent pas le poste au cours de leurs mandats ne peuvent siéger plus de six (6) ans si leurs mandats sont consécutifs.

Après avoir siégé pendant le nombre d'années consécutives prévu ci-dessus, les administrateurs doivent attendre une année après la fin de leur dernier mandat pour être nommés de nouveau.

Lorsqu'il nomme un administrateur, le lieutenant-gouverneur en conseil doit faire en sorte que les mandats des administrateurs soient échelonnés de manière que leur expiration au cours d'une même année touche au plus la moitié de ces derniers.

Chaque administrateur peut rester en poste pour un deuxième mandat, mais ne peut pas en obtenir un troisième tant qu'une période d'au moins un an ne s'est pas écoulée depuis la fin de son deuxième mandat. Il est entendu que les mandats peuvent être à titre de président ou d'administrateur autre que le président.

Les administrateurs restent en poste jusqu'à ce que leur mandat soit renouvelé, que leur nomination soit révoquée ou que leurs successeurs soient nommés.

**Expérience souhaitable :**

Universitaires professionnels, fonctionnaires liés à des initiatives gouvernementales.

**Engagement quant au temps :**

Il y a environ cinq réunions par an tenues à Winnipeg, de 8 h à 12 h, généralement le lundi.

**Réunions :**

Fréquence : Cinq réunions par an

Lieu : Winnipeg

Durée : De 8 h à 12 h le lundi

**Rémunération :**

Les administrateurs reçoivent la rémunération et les indemnités que le conseil fixe par règlement administratif.